DIVISION • SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE

Bernard Lesage
Président
CSFM

Alain Laberge
Directeur général
DSFM

Le 11 mars 2024

Monsieur le Maire Scott Gillingham
Membres du conseil municipal de Winnipeg
Bureau du maire
510, rue Main
Winnipeg (Manitoba) R3B 1B9
mayorgillingham@winnipeg.ca

Objet : Maintien des piscines extérieures de HappyLand et Parc Windsor

Monsieur le Maire,
Membres du conseil municipal de Winnipeg,

Je m'appelle Bernard Lesage et je suis le président de la Division scolaire franco-manitobaine; une division scolaire qui compte 24 écoles à travers la province, incluant huit à Winnipeg. De nos 6 000 élèves et plus de 12 000 parents, près du 2/3 résident dans la métropole.

Pour débuter, j'aimerais pour vous remercier de nous permettre de pouvoir partager notre opinion quant à l'ébauche de votre budget trisannuel. C'est une pratique qui vous honore et qui demeure la base de la démocratie.

C'est avec consternation, étonnement et déception que la Commission scolaire franco-manitobaine a appris la décision du conseil municipal de fermer les piscines HappyLand et Parc Windsor.

Lieux de rassemblements communautaires dont l'objectif est beaucoup plus grand que de simplement se rafraichir durant les chaleurs d'été, les piscines publiques sont des catalyseurs favorisant non seulement l'apprentissage d'une compétence essentielle, savoir nager, mais elles sont aussi le noyau de rencontres sociales si importantes pour plusieurs de vos concitoyens.

Permettez-moi de vous partager quelques autres bienfaits des piscines publiques en milieu urbain :

- aident à diminuer le taux de vandalisme;
- permettent aux individus de s'engager dans des activités physiques;
- réduisent le stress;
- aident à la relaxation;
- permettent l'accès à un plan d'eau, car nous n'avons pas tous accès à un chalet;
- permettent une occasion de travail pour les sauveteurs.euses;
- permettent un accès plus facile diminuant la pollution atmosphérique du fait de sa proximité;
- diminuent le temps passé devant un téléphone ou une tablette;
- donnent accès à une lumière naturelle;
- etc.

…/2

Il est aussi important de garder à l'esprit qu'avec ce genre de décision, nous allons observer un plus grand fossé entre les classes sociales, car malheureusement, ce sont encore une fois les familles dans le besoin qui vont y perdre au change.

Nous nous élevons aussi contre la citation parue dans l'édition du Winnipeg Free Press en date du 8 février 2024 : " […] *especially for outdoor pools that have a limited season*. "

Il s'agit, à notre avis, une réponse heuristique qui se rapproche d'un raccourci intellectuel dont l'objectif est de retenir la réponse qui justifie les fermetures sans tenir compte de l'ensemble des bienfaits de ce que peut apporter une piscine publique, nonobstant de son temps d'utilisation. À cet égard, si le facteur « temps » est un élément majeur dans les prises de décision, retirons tout ce qui se fait de façon saisonnière : camps de jour, sports d'hiver, sports d'été, etc.

Certes, nous comprenons très bien que la gestion d'un budget comme celui de la Ville de Winnipeg demande de prendre des décisions difficiles, mais il faut aussi avoir le courage de se tenir debout lorsque vos concitoyens vous font des demandes qu'ils jugent importantes.

Après ce court exposé, nous vous demandons donc de reconsidérer votre décision de fermer les deux piscines extérieures HappyLand et Parc Windsor.

Respectueusement,

Le président de la Commission scolaire franco-manitobaine,



Bernard Lesage

BL/am